

Es-tu concerné·e ?

La mesure **Zoom 18/25** concerne :

- Les jeunes de plus de 18 ans et de moins de 25 ans.
- Les étudiant·e·s de moins de 25 ans qui commencent, reprennent ou suivent des études de plein exercice.
- Les étudiant·e·s de 25 ans et plus ayant commencé leurs études avant 25 ans.

Être étudiant boursier, ou percevoir des allocations familiales, n'empêche pas de bénéficier d'une aide du CPAS.

N'hésite pas et prends contact avec ton CPAS !

Comment le CPAS peut-il t'aider ?

• Aide au logement

Pour t'aider à payer ton kot, ou ta garantie locative, ...

• Aide en matière d'énergie

Pour t'aider à payer tes factures d'eau, d'électricité, ...

• Aide psychosociale

Pour t'aider à payer des consultations si tu souffres de problèmes d'anxiété, de mal-être, ou de violences conjugales ou familiales, ...

• Aide en matière de santé

Pour t'aider à payer tes soins médicaux, tes médicaments, masques, gel, ...

• Aide informatique

Pour t'aider à payer ton abonnement internet, une imprimante, un ordinateur, ...

• Aide financière

Pour t'aider à payer tes factures, ton abonnement GSM, si tu as perdu ton job étudiant, ...

• Aide à la mobilité

Pour t'aider à payer ton abonnement de transport en commun, un vélo, ...

• Besoins de première nécessité

Pour t'aider à payer tes lunettes, tes fournitures scolaires, tes vêtements, ...

• Aide alimentaire

Pour te permettre de te nourrir correctement, ...

• Aide aux sports et aux loisirs

Pour t'aider à payer ton abonnement sportif, ton matériel, ...



Un **soutien** pour tous les jeunes et étudiant·e·s touché·e·s par la crise !

Mesure « **Zoom 18/25** »

Plus de job étudiant, factures en hausse, fins de mois difficiles, isolement, ... la crise COVID-19 frappe aussi la génération des 18-25 ans.

Conscient des difficultés vécues depuis un an, le gouvernement fédéral a débloqué 24 millions d'euros pour soutenir les jeunes et les étudiant·e·s.

La mesure « **Zoom 18/25** » est disponible jusque fin 2021. Tout le monde peut en bénéficier dès à présent, ou pour la rentrée 2021-2022 par exemple.

L'aide n'est pas toujours financière, elle peut prendre différentes formes (colis alimentaires, chauffage, garantie locative, ...).

C'est pour cela que le CPAS réalise une **analyse individuelle des besoins**



Tout le monde peut avoir besoin **d'aide** et a le droit de **vivre dignement**

A **qui** t'adresser ?

Au Centre Public d'Action Sociale (**CPAS**) de ta commune.

Etudiant : ta commune est celle de ton domicile légal.

Jeune non-étudiant : ta commune est celle où tu vis au quotidien.

En Belgique, il y a un **CPAS** dans chaque commune, tu trouveras la liste sur notre site web :



<http://bit.ly/zoom18-25>

ROYAUME DE BELGIQUE
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES CLASSES MIEUX



.be

Zoom 18/25

Un soutien pour tous les jeunes et étudiant·e·s touché·e·s par la crise !



Tu as besoin **d'aide** ?
Nous sommes là **pour toi** !